



**SAINT
VINCENT
DE PAUL**

Un parcours de réussite

Collège – LPO SAINT VINCENT DE PAUL
30, rue Stanislas Torrents – 13006 Marseille

☎ : 04 91 37 48 86 – 📠 : 04 91 37 53 77

Site : www.stvincentdepaul13.fr

Mail : contact@stvincentdepaul13.fr

Le 07 mai 2020

CONSIGNES DE DECONFINEMENT

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, les précisions concernant le déconfinement des élèves du collège à partir du 18 mai et jusqu'au 04 juillet 2020, puis du lycée (si l'autorisation nous en est donnée).

Objectif du retour à l'école et maintien du distanciel

Notre pays a été frappé de plein fouet par une crise sanitaire de grande ampleur, qui a nécessité, un confinement à partir du 16 mars 2020.

Ce confinement de deux mois, a vu l'école poursuivre son travail de formation de nos jeunes, grâce à l'implication de nos élèves et de notre communauté éducative qui à ce jour, les accompagne en télétravail.

Le combat sur le COVID-19 se poursuit mais déjà les efforts effectués par tous ont permis à la maladie de reculer et à notre société d'apprendre à intégrer de nouvelles règles de vie, d'hygiène et de sécurité.

A ce jour, la vie reprend et notre pays sortira de son confinement à compter du 11 mai 2020. Le retour au collège pour les familles qui le souhaitent est **prévu à partir du mardi 19 mai pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Segpa, 5^{ème} Segpa.**

Les professeurs du collège et de la Segpa reviendront à l'école le 18 mai 2020 afin de préparer le retour de nos élèves le 19 mai 2020 (voir recommandation pour l'accueil de nos élèves).

RECOMMANDATIONS POUR L'ACCUEIL DES ELEVES

Maintien possible des cours à distance pour les familles qui le souhaiteraient

Les cours sont obligatoires mais les familles qui le souhaitent peuvent choisir de maintenir leurs enfants à la maison avec des cours maintenus en distanciel.

Vous trouverez en pièce jointe, une annexe circulaire COVID-19 que vous voudrez bien nous retourner dûment complété **au plus tard le 14 mai 2020.**

Un emploi du temps modifié pour les classes

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du nouvel emploi du temps valable à partir du 19 mai 2020.

Déjeuner pris en commun à l'école obligatoire

Attention, l'établissement fournira pour les élèves demi-pensionnaires un panier-repas.

Celui-ci sera pris en commun dans une salle sécurisée et désinfectée en permanence.

Les élèves qui habituellement emmenaient leur panier-repas ne seront plus autorisés à le faire.

Les élèves externes auront la possibilité s'ils le souhaitent de commander un panier-repas.

Celui-ci sera facturé aux familles au coût de 6 euros (voir la pièce jointe).

Règles de vie et d'hygiène à respecter dans l'établissement.

- **Lavage obligatoire des mains,**
- **Port obligatoire du masque,**
- **Respect des parcours fléchés,**
- **Respect des gestes barrières.**

L'équipe enseignante ainsi que la vie scolaire apprendra et vérifiera que nos jeunes maîtrisent bien ces nouvelles règles sanitaires, donc de sécurité.

L'effectif dans les salles sera plafonné à 15 élèves (1.20 m de distance minimum entre chaque élève).

Toutes les règles de vie et d'hygiène en vigueur au sein de notre établissement, sont appliquées à partir des recommandations de l'Education Nationale.

Les masques sont obligatoires. Ils peuvent être fournis par les familles. Le Conseil Départemental peut fournir des masques aux élèves qui n'en possèdent pas.

Horaires

Des horaires prévus afin que les récréations et les pauses déjeuners soient échelonnées afin de permettre d'exclure des regroupements non maîtrisés et le respect des distances et des gestes barrières.

Les règles de vie au collège peuvent évoluer sur recommandation de l'Education Nationale.

Je vous remercie à tous de respecter ce protocole.

Je vous remercie pour votre compréhension et collaboration

Le Directeur
V. CARMONA